

DECLARATION DES REVENUS DE L'ANNEE 2008 DES NON SALARIES AGRICOLES ET DES COTISANTS SOLIDAIRES (REEL)

Articles L. 731-14 et suivants, L. 731-23 du Code rural, L. 136-4 du Code de la sécurité sociale
Articles D. 731-17 et suivants, D. 731-37 et suivants du Code rural

Date limite de retour :

Le non-retour de cette déclaration à la MSA à la date limite ci-dessus indiquée vous expose aux sanctions mentionnées au verso.

Numéro d'immatriculation

Dossier suivi par



Pour vous aider à compléter ce document, veuillez vous reporter à la notice explicative.

A. CAS PARTICULIER DES PERSONNES N'AYANT PAS EU D'IMPOSITION SEPARÉE EN 2008

Pas d'imposition séparée

Numéro de sécurité sociale
du déclarant

Nom

Prénom

Puis reportez-vous le cas échéant au cadre C et continuez la déclaration

B. DECLARATION DES REVENUS TIRES D'ACTIVITES AGRICOLES OU DE COTISANT SOLIDAIRE EN 2008

VOUS ETIEZ "AU REEL"

Bénéfice +

Bénéfice +

Bénéfice +

Déficit -

Déficit -

Déficit -

Bénéfices agricoles

Bénéfices industriels et
commerciaux

Bénéfices non commerciaux et
rémunérations des mandataires
de sociétés ou caisses locales
d'assurance mutuelle agricole

Indiquez ci-contre la date de clôture
de votre exercice comptable

VOUS ETIEZ AU REGIME MICRO-BIC OU AU REGIME DECLARATIF SPECIAL BNC

Micro bénéfices industriels et commerciaux
(après abattement de 50% ou 71%)

Régime déclaratif spécial des bénéfices non
commerciaux (après abattement de 34%)

B1

Régime de retraite complémentaire
facultatif : cotisation 2008 déductible

B2

En 2008, vous avez procédé au rachat de cotisations
d'aide familial mineur, de conjoint participant aux travaux ou de périodes d'études supérieures

VOUS ETIEZ GERANT(E) OU ASSOCIE(E) NON SALARIE(E) D'UNE SOCIETE SOUMISE A L'IMPOT SUR LES SOCIETES

B3

Rémunérations
de l'article 62 du CGI

B4

Frais professionnels
(réels ou 10%)

B5

Revenus de capitaux mobiliers versés par la
société (dividendes, produits de parts sociales)

Cadre réservé à la Mutualité sociale agricole

N'omettez pas de signer au verso

